

Province de Québec, le 11 janvier 2011
Municipalité La Rédemption.

Mardi, le onze (11) janvier 2011 se tenait à 20H00 au Centre municipal, la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, madame Isabelle Dupont, mairesse, mesdames les conseillères : Patricia Lavoie et Brigitte L. Dupont ainsi que messieurs les conseillers suivants : Denis Soucy, Jean-Yves Deschênes et Simon-Yvan Caron. Tous formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse.

Madame Nadine Roussy, directrice générale était aussi présente.

2. 11-01 Ouverture de la séance.

Mme La Mairesse ouvre la séance par un moment de silence et elle invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Madame Patricia Lavoie et résolu à l'unanimité, l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item « Affaires Nouvelles » ouvert.

Mairesse,

D.g. sec./ tré

3. 11-02 Lecture et adoption des procès-verbaux

Après la lecture procès-verbal de la séance ordinaire du 6 et du 13 décembre dernier, il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire et extraordinaire tel que lu et présenté.

Mairesse,

D.g. sec./tré

4. 11-03 Acceptation des comptes.

Après la lecture des comptes du mois, il est proposé par Madame Brigitte L. Dupont et résolu unanimement l'acceptation des comptes. Le montant des comptes est 42 550.58\$ (Comptes en annexe au procès verbal).

Mairesse,

D.g. sec./tré

5. Correspondance

6. 11-04 Nomination membre C.C.U.

Il est proposé Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Madeleine Perreault comme membre contribuable du comité d'urbanisme et par la même résolution de nommer Madame Brigitte L. Dupont comme membre conseiller du comité.

Mairesse,

D.g. sec./tré

**7. 11-05 DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES
QUE L'AGRICULTURE DE LA ZONE AGRICOLE – CPTAQ**

ATTENDU QU'Hydro-Québec, par sa division Hydro-Québec Distribution, a lancé un appel d'offres (A/O 2005-03) pour l'achat d'énergie (2000 MW) d'origine éolienne produite au Québec, notamment afin de répondre aux besoins d'électricité à long terme de sa clientèle ;

ATTENDU QUE le 5 mai 2008, le projet éolien Lac Alfred a été octroyé à EEN CA Lac Alfred s.e.c (70 %) et RES Canada Lac Alfred s.e.c. (30 %) (« Demandeur ») par Hydro-Québec pour une puissance maximale installée de 300 MW ;

ATTENDU QUE ce projet comprendra 150 éoliennes implantées dans les municipalités régionales de comté (« **MRC** ») de La Matapédia et de La Mitis ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption fait l'objet d'un décret de région agricole en vertu de l'article 25 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, L.R.Q., c. P-41.1 ;

ATTENDU QUE le territoire de La Rédemption est couvert à 50% par le zonage agricole ;

ATTENDU QU'un chemin d'accès du parc éolien sera situé à l'intérieur de la zone agricole de la municipalité de La Rédemption ;

ATTENDU QUE le « Demandeur » a fait parvenir à la municipalité de La Rédemption une demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture l'emplacement sur le lot 13 de la route Melucq du Canton d'Awantjish ;

ATTENDU QUE le propriétaire de ce lot consent à son utilisation à des fins autres que l'agriculture ;

ATTENDU QUE la municipalité a analysé les documents soumis par le « Demandeur » et qu'elle s'est assurée d'en vérifier la conformité eu égard au règlement de zonage de la municipalité et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de La Mitis, et que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal ;

ATTENDU QUE ce projet aura peu ou pas d'impacts négatifs sur :

- Le potentiel agricole du lot visé qui a un sol de classes 4 et 3 selon l'Inventaire des terres du Canada ;
- Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture puisqu'il est présentement boisé ;
- Les activités agricoles existantes et leur développement, ainsi que la possibilité d'utilisation agricole des lots avoisinants ;
- La préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région ;
- La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ; et
- La communauté et l'exploitation agricoles qui n'est pas homogène sur ce lot principalement boisé ;

ATTENDU QU'il n'y a pas de culture ni d'acériculture sur le lot visé par la demande ;

ATTENDU QUE l'utilisation du lot à des fins autres que l'agriculture par le « Demandeur » n'entraîne pas de contraintes ni d'effets résultant de l'application des lois et des règlements ;

ATTENDU QU'il n'existe pas, ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole, d'autres emplacements appropriés et disponibles qui seraient de nature à éliminer ou à réduire les contraintes de ce projet sur l'agriculture ;

ATTENDU QUE les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de la collectivité justifient cette utilisation étant donné la faible densité d'occupation du territoire ;

ATTENDU QUE ce projet aura un effet positif sur le développement économique de la région ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Denis Soucy

12. **11-10 Frais d'interurbain**
Il est proposé par Monsieur Jean-Yves Deschênes et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption adresse une demande à Têlus d'abolir les frais d'interurbain entre les municipalités d'une même MRC. Par la même résolution, elle demande l'appui des municipalités formant la MRC de La Mitis dans cette démarche.
-
- Mairesse, D.g. sec./tré
13. **11-11 Demande DMR**
Il est proposé par Madame Brigitte L. Dupont et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de La Rédemption font le prêt du local de la salle du conseil gratuitement pour les cours d'anglais, d'une durée de 7 semaines à compter du 15 janvier.
-
- Mairesse, D.g. sec./tré
14. **11-12 Renouvellement d'Assurance**
Il est proposé par Monsieur Denis Soucy et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise le renouvellement de la police d'assurance 2011 de la municipalité au montant de 16 688 \$ plus les taxes applicables.
-
- Mairesse, D.g. sec./tré
15. **11-13 Demande Licence Bingo -OTJ**
Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise l'utilisation gratuite de la grande salle à l'O.T.J. pour la tenue du bingo hebdomadaire. L'entente est pour l'année 2011-2012.
-
- Mairesse, D.g. sec./tré
16. **11-14 Appui projet patrimoine au Pacte rural**
Il est proposé par Monsieur Jean-Yves Deschênes et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de La Rédemption appui la démarche du comité du patrimoine dans le projet du livre des fêtes du 75^{ème}. Ce projet est déposé au programme de fond culturel.
-
- Mairesse, D.g. sec./tré
17. **11-15 Demande de Monsieur Jean-Marc Bélanger**
Il est proposé par Monsieur Denis Soucy et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de La Rédemption, que suite aux négligences des propriétaires de chiens errants et à plusieurs plaintes des citoyens présents à la réunion du conseil, le conseil avise la population, d'être plus consciencieux de leurs animaux, de remédier par des moyens pour le garder sur leurs propriétés, de ramasser les excréments. De respecter les propriétés d'autrui. Une lettre sera adressée à certain propriétaire de chien errant de remédier à la situation.
-
- Mairesse, D.g. sec./tre

21. **AFFAIRES NOUVELLES :**

A). 11-16 FQM

Il est proposé par Monsieur Denis Soucy et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de La Rédemption

DE DEMANDER au ministre des affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire.

DE DEMANDER au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci;

DE DEMANDER que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);

DE MOBILISER l'ensemble des municipalités et MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités afin qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles en transmettent copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Mairesse,

D.g. sec./tre

B). 11-17 Facture Pompier

Il est proposé par Monsieur Jean-Yves Deschênes et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise le paiement de la facture #. 11016 au montant de 4 804.08 \$, à Boivin et Gauvin inc. pour achat de « bunker et veston ». Cette facture est financée par le règlement d'emprunt 2010-03 pour un montant net de 4 591.27\$ La TPS est financé au budget courant au numéro de compte 600-180.

Mairesse,

D.g. sec./tre

C). 11-18 Acces CSST

Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise Madame Nadine Roussy l'accès au dossier de CSST.

Mairesse,

D.g. sec./tre

20. Période de questions.

21. 11-19 Fermeture de l'assemblée.

Après la période de questions, il est proposé par Denis Soucy, la fermeture de l'assemblée à 21h28.

Isabelle Dupont,
Mairesse

Nadine Roussy, d.g. sec.tre
Directrice générale,
secrétaire-trésorière

Province de Québec, le 19 janvier 2011
Municipalité La Rédemption.

Mercredi, le dix-neuf (19) janvier 2011 se tenait à 20H30 au Centre municipal, la séance spéciale du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, madame Isabelle Dupont, mairesse, mesdames les conseillères : Patricia Lavoie et Brigitte L. Dupont ainsi que messieurs les conseillers suivants : Denis Soucy, Jean-Yves Deschênes et Simon-Yvan Caron. Les membres tous présents renoncent à l'avis de convocation (article 157 du code municipal) pour siéger sous la présidence de madame la Mairesse afin d'adopter les résolutions suivantes

Madame Nadine Roussy, directrice générale était aussi présente.

1. 11-20 Fête du 75^e

Il est proposé par Monsieur Jean-Yves Deschênes et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de la Rédemption qu'advenant que personne ne se présente pour le poste de subvention salariale, le conseil verse un montant de 2 000\$ au comité patrimoine rédemptois soit 1 000\$ pour l'année 2010 et 1 000\$ pour l'année 2011, pour l'organisation des fêtes du 75^e.

Mairesse,

D.g. sec./ tré

2. 11-21 Modification subvention salariale

Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de la Rédemption modifie la demande de subvention salariale déposée au CLE. Elle abroge dans la demande toutes les taches reliées à la rédaction et confections du livre du 75^e. Par la même résolution, Nadine Roussy, d.g. et secrétaire trésorière est nommée pour signer tous documents relatifs à l'entente.

Mairesse,

D.g. sec./tré

3. 11-22 Fermeture de l'assemblée.

Après la période de questions, il est proposé par Denis Soucy, la fermeture de l'assemblée à vingt et une.

Isabelle Dupont,
Mairesse

Nadine Roussy,
D.g. sec. /tré